



# Délégation Unique du Personnel Comité d'Entreprise Procès verbal de la réunion du 26/03/2018

## •Présent-e-s

Président-e CE : Saad Zian, Délégué général  
5 Véronique Paulin, Chargée de RH

Membres de la DUP : Jean-Michel Greffin (SEP-UNSA), Vincent Montreuil (SNAPAC-CFDT),  
Pascale Sousa (DS CGT ÉCLÉ), Aziza Khodja (CGT ÉCLÉ), Marion Jaffrezic (EPA-FSU), Patrick  
10 Plunian (DS EPA-FSU)

## •Excusé-e-s :

Isabelle Riquoir (SNAPAC-CFDT) Marc Dutilleul (SEP-UNSA), Nicolas Gloriant (SEP-UNSA),

## • Absent-e-s :

15 Delphine Basso (CGT ECLE).

Invité : Bruno Aissou (Directeur Pôle administratif et financier)  
20

---

## Ordre du jour :

### 25 **1 Attributions économiques et sociales**

1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 18/01/2018

1.2 Tableau des mouvements de personnel de janvier et février 2018

1.3 Information sur la situation économique et financière de l'association (**cf art L2323-12 du Code du  
travail**) : Point de trésorerie

30 1.4 Compte rendu annuel de gestion des comptes de la DUP (fonctionnement et oeuvres sociales) :  
Information et consultation

1.5 Poursuite de la procédure judiciaire à l'encontre de Mme Karine SEGUIN : avis de la DUP sur le choix du  
conseil juridique

35 1.6 Information et consultation de la DUP sur le projet de licenciement pour motif économique de Mr  
Laurent MARIE et de Mme Mélanie TARDY (**selon Art. L1233-8 et L1233-10 du Code du Travail**)

1.7 Informations et questions diverses :

✓ Œuvres sociales : Suites à donner à la demande de Mme Mireille FOUCAULT partie en retraite en  
janvier 2017 et plus largement définition des règles d'attribution d'un « cadeau de départ en retraite »

### 40 **2 Réponses aux questions DP**

---

45 Début de séance : 11h00

1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 18/01/2018

Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

50

## 1.2 Tableau des mouvements de personnel de janvier et février 2018

MJ : comment sont définies les durées des CDD d'accroissement ?

VP : la durée est en fonction du besoin au sein de l'organisme concerné.

55

SZ : mon approche est liée au besoin réel, et la durée doit correspondre à la durée réelle du besoin, malgré des demandes pour des durées plus longues, ou même des CDI. On se doit être sur du rationnel, et non pas sur de l'affectif. Concernant, par exemple, un animateur projet, la durée est liée exclusivement au projet, il n'est pas nécessaire de prolonger, seule la durée minimale efficace est prise en considération.

60

PP : avons-nous les moyens de pérenniser les postes autres que ceux des pôles, et avec quel argent ?

65

SZ : avec une mise en commun des fonds, même partielle à hauteur de 150 000 euros par région, nous avons les moyens de les pérenniser. N'oublions pas que nous sommes une association, et non pas plusieurs entités indépendantes.

PP : certains postes basés en région sont liés à un financement local. Ces fonds négociés à des fins locales doivent ils être aussi mis en commun ?

70

SZ : nous le suivons de très près en fonction des trois types de FONJEP. Les postes FONJEP régionaux sont concernés, ils ne représentent que deux postes actuellement. Ceci est sous contrôle.

AK : concernant les autres subventions, certaines régions ne font plus de demandes. Cette perte peut fragiliser l'association. Des mesures sont elles envisagées ?

75

PP : des personnes seront en charge de ces missions sur les pôles.

80

SZ : cette équipe de quatre salariés sera en charge de suivre et lancer les dossiers de subventions. Ceci concerne l'équipe mobilisation des ressources, c'est à dire les animateurs en charge de la gestion des moyens. Une optimisation des méthodes de travail est indispensable. Notre amélioration économique reste fragile et il faut analyser quel modèle structurel est viable pour maintenir l'association et son appareil salarial.

Janvier 120 salariés, représentant 113,23 ETP, dont 75 CDI 71,02 ETP

85

Février : 119 salariés, représentant 112,73 ETP, dont 81 CDI 76,44 ETP

SZ : on peut quand même recruter en CDI quand ceci est indispensable et finançable.

90

## 1.3 Information sur la situation économique et financière de l'association (*cf art L2323-12 du Code du travail*) : Point de trésorerie

95

BA : nous sommes à 734 000 euros. Nous étions à 1 065 000 en 2017. Nous avons donc une différence de 8000 000 euros. Nous sommes sur un plan de désinvestissement (Chardonnay en 2019 autour de 600 000 euros, l'ancienne permanence d'Ile de France) Ce qui laisse présager une fin d'année complète. Il faut cependant être attentif au fait que nous sommes actuellement dans le creux (moins de résultats, moins de chiffre d'affaire) et il faut reprendre une croissance d'équilibre de l'ensemble.

Sur nos comptes nous constatons un résultat déficitaire de 601 000 euros. Nous sommes en amélioration, avec une continuité de « mieux » et de « sortie de crise ». Il faut différencier le conjoncturel et le structurel.

100

La dette fiscale et sociale de 890 000 euros a été acquittée sur une durée 36 mois. Un départ en retraite a coûté environ 70 000 euros. Il y a 110 structures sur 224 sont en situation négative. 89 le sont depuis deux exercices. C'est cependant un chiffre très provisoire attendu que le commissaire aux comptes n'a pas encore procédé à la vérification. Le siège a repris 2 dettes concernant les Pays de Loire (142 000 euros) et la Guyane (89 000 euros).

105 Le chiffre présenté est le chiffre consolidé.

SZ : notre difficulté est d'absorber l'exceptionnel. Le rapport financier apportera ces éclairages.

110 PP : quelles sont les raisons de ces structures en négatif ? Pourquoi ne pouvons pas « pointer » ces « mauvais élèves » ?

115 BA : parfois c'est de la perte d'activité, mais chaque structure sera à analyser afin de clarifier quelles sont les difficultés et les moyens de les résoudre. Les RAFT, en lien avec les trésoriers, vont devoir agir en ce sens. Ceci sera fixé après le prochain Conseil National. Tout est en lien avec le parcours de formation de nos Responsables Régionaux et de certains trésoriers régionaux. Peu viennent aux formations, et certains trésoriers régionaux ne s'investissent pas réellement dans leur fonction. Un accompagnement supplémentaire se doit d'être mis en place et il faut savoir dire « stop » ou « non » quand cela est nécessaire.

120 MJ : il est indispensable que les trésoriers régionaux ne gèrent pas un camp comme ils gèrent leur famille. Les formations sont proposées, mais peu peuvent, ou ne souhaitent, y participer.

125 PP : mon inquiétude porte sur la volonté d'agir et de faire mieux, mais que l'association n'y arrive pas. On observe, on constate, mais l'association ne semble pas agir, et on continue à constater et on ne semble pas voir d'action dans ce sens.

AK : Pas d'argent = pas de projet. Il faut lier l'argent à la pédagogie. Car sans argent on ne peut rien faire.

130 Fin à 13h00  
Reprise à 14h30

1.4 Compte rendu annuel de gestion des comptes de la DUP (fonctionnement et œuvres sociales) :  
Information et consultation

135 AK : J'ai consolidé les données fonctionnement et œuvres sociales. Pas de comptes de rendus depuis 2015. Un expert comptable a été mandaté pour la reconstituer. Les dotations de l'employeur sont globalement stables. Les charges ont fortement augmenté en raison de l'exceptionnel. Les fonds propres et la trésorerie se dégradent de la même manière. 101 000 à EUROS EN 2015 qui deviennent -27 000 en 2017. Le bilan actif confirme la dégradation. 134 000 euros sont reconnus comme « douteux ». Ce détournement est préjudiciable pour tous les salariés. Nous nous sommes engagés pour remettre les comptes en équilibre sur 05 ans, avec, notamment un prêt de 25 000 euros à zéro% attribué par l'association, remboursable sur 5 ans au maximum.

140 PP : nous pouvons réfléchir au fait de quitter la BRED pour une autre banque, ce qui permettrait d'éviter un amalgame fait par la BRED entre le CE et les comptes de l'association. La banque a un rôle d'alerte et de conseil et s'est montrée silencieuse concernant les faits constatés.

150 Vote de validation des comptes du CE : 6 pour (dont 2 consultatifs)

1.5 Poursuite de la procédure judiciaire à l'encontre de Mme Karine SEGUIN : avis de la DUP sur le choix du conseil juridique.

155 MJ : l'avocat a été contacté et a demandé tous nos éléments. Il a rendu une réponse avec des premiers conseils ainsi qu'un devis. Après descriptif des éléments, le devis est de 2700 euros hors taxes.

160 SZ : nous avons un autre avocat qui a proposé un devis forfaitaire qui est parfois plus intéressant ans l'éventualité où procédure soit plus longue. Cependant, concernant les assurances, le CE n'a-t'il pas une assistance juridique ?

AK : ce point est à clarifier avec la MAIF. Il faut cependant voir auprès de notre contrat de banque si ceci n'est pas inclus dans ses termes.

165 Avis du CE : 6 voix pour (dont 2 consultatives)

Le déclenchement de la procédure auprès de Maître Pire est validé.

170 Le secrétaire du CE est désigné pour suivre la procédure et représenter la DUP. 6 voix pour (dont 2 consultatives)

1.6 Information et consultation de la DUP sur le projet de licenciement pour motif économique de Mr Laurent MARIE et de Mme Mélanie TARDY (selon Art. L1233-8 et L1233-10 du Code du Travail)

175

VP : Suite à la mise en place des pôles ressources, il a été fait le choix de consulter les animateurs développement. En novembre 2017 des propositions de modifications de contrat ont été adressées. Il y a eu deux refus : Laurent Marie et Mélanie TARDY. Les propositions de reclassement n'ont pas été acceptées par les intéressés. La procédure de licenciement a donc été appliquée. Le CE est donc consulté à ce sujet.

180

PP : j'ai eu les deux salariés au téléphone. Il est indispensable de faire très attention à la méthode d'accompagnement et de préparation des collègues dont le départ est envisagé. La question était en particulier liée à la mobilité. De plus beaucoup s'inquiètent pour leur avenir en 2020.

185 SZ : les échanges n'ont pas été les mêmes avec chacun des deux animateurs concernés. Il n'y aura pas de mobilité jusqu'en 2020, mais la clause est prévue. Bien sûr, l'interrogation du salarié est la suivante : finalement, vais-je accepter de bouger en 2020 ? Il n'est cependant pas possible de figer aujourd'hui la situation dans laquelle sera l'association en 2020, et nous ne pouvons pas le savoir actuellement.

190 Vote CE : 3 contre, 2 abstentions, 1 contre (consultatif)

Avis CE : Le CE continue de penser que le plan de restructuration des EEDF et de son appareil salarié est, à terme, un frein au développement de l'association. L'ultra-centralisation souhaitée par l'association n'est pas une vision partagée par le CE.

195 Avec le départ de deux salariés régionaux, les EEDF se privent une nouvelle fois de techniciens de terrain, au plus proche des acteurs locaux de développement.

Par ailleurs, le CE déplore la méthode de communication utilisée par l'employeur pour s'adresser aux salariés concernés.

200 N'oublions pas que les salariés des EEDF qui vont devoir quitter leur poste sont des personnes parfois chargées de famille, avec des engagements sur leur territoire qui ne permettent pas la mobilité, notamment, et que ces salariés sur le départ ont besoin d'informations fiables et précises.

En ce sens, nous donnons un avis défavorable au projet de licenciement de ces deux salariés.

205 1.7 Informations et questions diverses :

✓ Œuvres sociales : Suites à donner à la demande de Mme Mireille FOUCAULT partie en retraite en janvier 2017 et plus largement définition des règles d'attribution d'un « cadeau de départ en retraite ».

210 PS : lors de ma mandature, nous avons décidé lors d'une réunion du comité d'entreprise, dans le cadre des œuvres sociales, d'attribuer des chèques vacances à tout salarié admis à la retraite.

VP : lors des dernières années, n'ont été validées que les attributions des chèques vacances dans le cadre des œuvres sociales.

215 DECISION CE : l'attribution de cadeaux de départ pour la retraite n'a pas été votée chaque année dans les budgets annuels des œuvres sociales et, de fait, ceci n'a pas été renouvelé depuis 2014. En ce sens, et au vu

de la situation financière du CE, nous ne sommes pas en mesure de renouveler cette action dans l'immédiat.

220 Vote CE : 6 votes pour (dont 2 consultatifs)

Fin de réunion à 16h00

225

Jean-Michel Greffin  
Secrétaire de la DUP

230

